

25048

VILLE de BAVANS 25 550

DM 2010

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 5

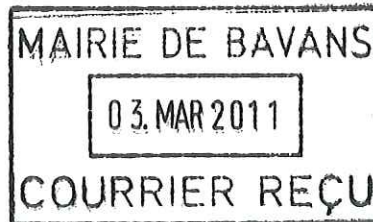
Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	27
VOTES : Contre	0
Pour	21
Date de convocation :	06/12/2010

L'an deux mille dix, le quatorze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Pierre KNEPPERT, Maire.

Présents : Tous les membres en exercice. Excusés : Betty PETIT a donné procuration à Alain RENOUX, Carole PARRAIN a donné procuration à Danièle PERRON, Fabienne GRILLOT a donné procuration à Christian BELZ, Jean-Claude GIRARD a donné procuration à Pascal PAGNOT, Nathalie ATAR a donné procuration à Marcel MOUHOT.

Objet : Virement de crédits (chapitre 011)



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612-20 : Energie-électricité		2 500.00 E
D 60612-311 : Energie-électricité		1 200.00 E
D 60612-411 : Energie-électricité		1 000.00 E
D 60623-251 : Alimentation		5 000.00 E
D 60632-020 : F. de petit équipement		5 000.00 E
D 60632-212 : F. de petit équipement		1 100.00 E
D 60633-822 : F. de voirie		3 750.00 E
D 6064-020 : Fournitures administratives		2 500.00 E
D 6122-212 : Crédit bail mobilier		700.00 E
D 61522-020 : Entretien de bâtiments		3 750.00 E
D 61522-212 : Entretien de bâtiments		3 300.00 E
D 63512-212 : Taxes foncières		1 000.00 E
D 63512-311 : Taxes foncières		2 200.00 E
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		33 000.00 E
D 64111-020 : Rémunération principale (PT)	13 000.00 E	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	13 000.00 E	
D 022-020 : Dépenses imprévues fonctionnemen	20 000.00 E	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	20 000.00 E	

Certifié exécutoire par Pierre KNEPPERT, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 14/12/2010 et de la publication le 14/12/2010.

A BAVANS, le 14/12/2010.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

P. KNEPPERT

